

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2021

Présents : Didier Chassain, Jérôme Giboin, Brigitte Fayet, Jean-Luc Bardot, Valérie Boucheret, Laetitia Ferreira, Danielle Lisa, Nadine Paget, Davy Maymont

Absents : Marc Terret, Jean Douce (procuration à Didier Chassain), Maïder Gager (procuration à Nadine Paget), Nadine Durand (procuration à Jérôme Giboin), Julie Piet (procuration à Valérie Boucheret)

Secrétaire de séance : Nadine Paget

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire

Approbation du Compte Rendu de la dernière réunion du 09/11/2021 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

A DEBATTRE

MANIFESTATIONS PREVUES DANS LES LOCAUX COMMUNAUX : Monsieur le Maire explique que, vu la recrudescence des cas COVID dans notre secteur, et partout en France, le Conseil doit prendre des décisions concernant la tenue de manifestations prévues au mois de Décembre : téléthon, arbre de Noël du RPI, pot des nouveaux habitants, location de salle et réveillon. **APRES UNE LONGUE DELIBERATION, à l'unanimité , le Conseil Municipal décide, jusqu'au 1^{er} Janvier 2022 :**

- De maintenir le Téléthon avec un ravitaillement à l'extérieur de la salle polyvalente
- D'interdire toute manifestation festive (là où l'on boit et mange) ainsi que toute manifestation ne permettant pas un respect de la distanciation sociale.
- D'autoriser les cours de gym douce, de zumba, de djembé avec port du masque obligatoire, et aération de la salle.

Sont donc interdits de se dérouler dans la salle polyvalente jusqu'à nouvel arrêté : l'arbre de Noël du RPI, le pot des nouveaux habitants, les locations festives et le réveillon, de même que les casse-croûte dans les locaux du stade.

CENTRE DE GESTION : Mr le Maire explique que notre commune est assurée dans le cadre du contrat groupe d'assurance « risques statutaires » auprès de la compagnie Allianz qui augmente ses tarifs. Deux alternatives sont proposées par l'assureur :

- Soit une majoration des taux de 25% avec conservation des remboursements des indemnités journalières à l'identique
- - soit une majoration des taux de 15% accompagnée d'une modification des remboursements des indemnités journalières passant d'un remboursement de 90% au lieu de 100% et de 70% au lieu de 80%.
- - Parmi ces deux propositions , le Centre de Gestion a retenu l'offre qui aura le moins d'impact financier pour les collectivités tout en conservant un taux de garantie acceptable. Il s'agit de la deuxième proposition. **APRES DELIBERATION, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du Centre de Gestion et d'accepter la modification du taux de cotisation, augmenté donc de 15% avec un taux de remboursement des indemnités journalières de 90% au lieu de 100% et de 70% au lieu de 80%.**

CRTE (Contrats de Relance et de Transition Ecologique) : Mr le Maire explique que, à l'avenir, pour avoir une subvention de l'Etat (DETR, DSIL) sur un projet communal, il faudra que celui-ci rentre dans le cadre des actions proposées par la Communauté de Communes Plaine Limagne dans son projet de territoire, élaboré cet été, en accord avec tous les conseils communaux des 25 communes. Il s'agit de déposer une ou plusieurs fiches actions pour 2022 et des fiches projets pour les années à venir, fiches à déposer auprès de la Communauté de communes qui approuvera ou pas les dossiers, avant de les faire remonter à monsieur le Préfet. **APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal décide de déposer une seule fiche action pour 2022 pour demander une aide afin de réaliser le balisage de chemins de randonnée en lien avec la future voie verte, et de réfléchir aux fiches projets à déposer en janvier pour les années futures.**

FORMATION EMPLOYE COMMUNAL : Mr le Maire rappelle que le Conseil a décidé d'inscrire un employé communal, Anthony, à une formation d'habilitation électrique organisée par la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin. Cette formation qui aura lieu les 6 et 7 Janvier 2022 revient à 156 € par participant. **APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune de Saint-Sylvestre et la commune de Mons.**

BULLETIN MUNICIPAL : Mr le Maire le propose pour une relecture et prend note des remarques des conseillers pour des derniers ajustements avant son édition. Il sera distribué auprès de la population semaine 50.

BUSAGE DES FOSSES : Mr le Maire propose de revoir les conventions entre la commune et les particuliers pour le busage du fossé communal passant devant chez eux. Cela n'est pas une obligation, mais ceux qui le désiraient avaient deux choix : soit payer les buses et la commune les posait, soit la commune payait les buses et le particulier les posait. Or, il s'avère que la deuxième solution engendre des malfaçons car les buses sont parfois mal posées. Afin d'éviter cela, Mr le Maire propose de n'établir qu'une seule convention, la première. **APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, décide de ne rédiger qu'une seule convention : le particulier achète les buses et la commune les pose.**

EXTENSION ET RENFORCEMENT ELECTRIQUE: Jean-Luc explique que pour alimenter les deux maisons qui vont se construire route de Vichy à Montpensier, le SIEG a fait un devis de 2 030 € TTC, avec un passage en souterrain. **APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal approuve ce devis et décide d'inscrire cette somme en travaux d'investissement 2022.**

BUDGETS 2022 : DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) : Afin de prévoir les achats et travaux de 2022, la discussion s'engage sur l'augmentation ou pas des taux d'imposition. **APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition sur le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti, de ne pas augmenter le loyer du logement de l'école tant qu'il n'a pas été réhabilité, mais par contre d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente et du barnum. Il décide d'inscrire en investissement les extensions et renforcements de réseaux électriques, le balisage des chemins de randonnée et la réalisation d'un plateau ralentisseur au carrefour des 4 routes à Bonnat, le nouveau logiciel pour le secrétariat étant installé mais à payer sur 2022, en plus de la grosse dépense prioritaire qu'est la station d'épuration.**

RESTAURANT : Mr le Maire rappelle la demande des restaurateurs de passer en bail commercial et de revoir le montant du loyer. Pour cela, il faut commencer par racheter l'établissement à l'EPF avec un étalement des dépenses, ce qui ne change rien au niveau budget. De la discussion, il ressort qu'une relation de confiance s'est établie entre la commune et ses locataires, que le Conseil est satisfait de voir revivre cet établissement, que les Monsois jouent le jeu et le fréquentent, en ayant compris toute l'importance de ce lieu de vie pour notre village, et en sachant aussi l'opportunité pour nos élèves d'avoir une bonne cantine. **APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal décide de racheter l'établissement à l'EPF (Etablissement Public Foncier) avec un étalement des**

dépenses, d'établir un bail commercial à partir du 1^{er} Janvier 2022, et de fixer le prix du loyer à 450 € (350 € l'appartement et 100 € le fonds de commerce).

COURRIER DE LA PECHE : Mr le Maire présente le devis d'un électricien pour l'installation d'une prise pour 380v afin que la Société de Pêche puisse alimenter la friteuse qu'ils ont achetée. Il lit également le courrier de la société précisant qu'ils souhaitent la prise dans la cantine et que cette friteuse serait louée 30 € aux associations et gratuite pour l'Ecole Buissonnière. Il fait aussi part de la demande d'Anthony, d'installer le 380v dans l'atelier communal afin qu'il puisse se servir d'un poste à souder plus puissant. **APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal décide de demander un devis à notre électricien pour installer le 380v dans l'atelier, ce qui fait que la société de Pêche pourrait également y brancher sa friteuse.**

VERGER COMMUNAL : Mr le Maire émet l'idée de créer un verger communal, il reste à trouver l'endroit où les endroits pour y planter des arbres fruitiers. **APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal décide de confier la réflexion à la commission « cadre de vie ».**

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Mr le Maire annonce que les cartes de zonage définitives n'ont pas encore été validées par le Bureau d'études. Elles devraient l'être sous peu. Il s'agit également de définir sur chaque terrain constructible de plus de deux lots des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation). Une OAP doit déterminer les futurs accès, les déplacements au sein du site, le nombre de logements minimum à construire, les typologies de logements souhaités et la densité minimale à respecter. Ce sont des documents opposables au même titre que le règlement écrit et le plan de zonage. Sur la commune de Mons, les OAP sont simples à définir car chaque OAP concerne un terrain à partager en deux. **APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal décide :**

- **Que les maisons soient alignées par rapport à la voie communale ou départementale**
- **Que les murs ou haies de clôture donnant sur la voie ne dépassent pas une hauteur opaque de 1m20**
- **Que la couverture de la maison ne soit pas en tôle**
- **Que dans la mesure du possible soient conservés les arbres existants**
- **Qu'il soit installé des cuves récupératrices d'eau pluviale (pas une obligation mais un souhait)**

Puis le débat s'instaure sur le nouveau PADD mis à jour (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) proposé par la Communauté de communes Plaine Limagne. Il en ressort que s'il faut trouver un équilibre entre les populations résidant en zones urbaines et en zones rurales, il ne faut pas pour autant dépeupler nos campagnes. Notre situation géographique, située entre Clermont, Vichy et Thiers, fait que nous sommes sollicités pour acquérir des terrains à bâtir de la part de jeunes ménages pour la plupart. Nous pouvons également développer un urbanisme de courte distance, car si nous n'avons pas tous les commerces et les services, les offres de soin, tous ceux-ci se trouvent à moins de 10 km. Il est important également de valoriser un cadre de vie de qualité que choisissent de nombreux citoyens en s'installant à la campagne. Nous avons pour la plupart nos écoles à faire vivre, il nous faut des terrains à construire ou à mettre du locatif.

BUDGET COMMUNE : INVESTISSEMENT : Décision modificative : Monsieur le Maire explique qu'en dépenses d'investissement, il manque 700 € à l'opération 111 (travaux de voirie) pour pouvoir régler la dernière facture. **APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal décide de prendre une décision modificative et de procéder au vote de virement de crédit suivant sur le budget de l'exercice 2021 :**

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	111			Installation matériel outillage technique	700,00
Total						700,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21561	82			Matériel roulant	-700,00
Total						-700,00

INFORMATIONS

STATION D'EPURATION : Mr le Maire précise qu'il ne manque plus qu'un document pour que notre dossier soit complet auprès de notre principal financeur « l'Agence de l'eau ». C'est le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) . Il sera élaboré avec l'aide du SATEA mardi 14 Décembre.

RPI : CR Conseil d'Ecole : Mr le Maire en fait le compte-rendu et annonce qu'il a demandé à ce que les élèves, qui l'apprennent en classe, viennent chanter La Marseillaise » aux cérémonies des 8 Mai et 11 novembre.

RPI : AIDE AUX DEVOIRS : cette aide est mise en place depuis la rentrée de Toussaint et actuellement 4 à 5 élèves en bénéficient deux fois par semaine.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Mr le Maire et Vice-Président de la Comcom retrace et explique des actions de l'année 2021 :

- Création d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) à Randan
- Aide à la formation des jeunes : la Comcom donne à chaque association qui en possède, 12 € par enfant de moins de 16 ans
- Achat de praticables (1 m x 2 m) pour faire un podium extérieur ou agrandir la scène d'une des salles des fêtes . Ces praticables seront mis à disposition gratuitement pour les communes et les associations.
- BAFA solidaire : il est financé par la Comcom et la Ligue de l'enseignement et reconduit pour la troisième année consécutive. En 2020, ce sont 12 jeunes et en 2021, 14 jeunes qui en ont bénéficié, dont 5 de Mons.

REPAS DES AINES : il devrait avoir lieu, si les conditions sanitaires le permettent, Dimanche 9 Janvier 2022. Le repas préparé par le restaurant « L'Alambic » est réservé au plus de 65 ans et les colis au plus de 70 ans. Danielle et Brigitte se chargent de faire les achats et de préparer les invitations.

TELETHON : La marche partira de Saint-Priest et le ravitaillement se fera à Mons. Brigitte se charge de faire les achats. Rdv à 13h30 à la salle Jean Chaux.

Prochaine réunion : elle aura lieu Jeudi 6 Janvier 2022

Ont signé les membres présents